

Légende

Zonage du PLUI

UC

UD

UI

UJ

UJY: UX: UXA: UY

UXC: UX

2AU habitat

1AU activité

2AU habitat

A

Ap

N

Np: Nt: NLo: NBo: Nt

Np: Nt

Nch: Ns: Nc: Ny

Ns: Np

Np

Np

Prescriptions

Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - autre remarquable

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat

Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)

Espace boisé classé

Protection superficielle au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Protection superficielle au titre de l'article L151-25 - boisement / patrimoine naturel

Acteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

PPR - Zone rouge

PPR - Zone bleue

Construction récente ou en cours

Conception: Maitrise d'Urbanisme / DE / ZNA / Châtel / Maitrise-Architecte-Associés

Sources: Copie DGF © Cadastre © DREAL © 2023